



# Forum régional de l'UIT sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/TIC pour l'Afrique – Bureau de développement des télécommunications de l'UIT



Victoria Falls, Zimbabwe, 30-31 janvier 2017

## Rapport final du Forum

Le Forum régional de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/TIC pour l'Afrique, organisé par le **Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), M. Brahima Sanou**, en collaboration avec l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ) a eu lieu à Victoria Falls, Zimbabwe, les 30 et 31 janvier 2017.

Ce forum offre aux Etats Membres et aux Membres de Secteur de la région Afrique une plate-forme de discussion et permet de mettre en avant des questions d'ordre réglementaire et économique, des idées et des solutions innovantes d'actualité, remplissant ainsi le mandat du Plan d'action de Dubaï (PAD). Etaient présents lors de ce forum 91 délégués issus de 25 pays différents, des représentants de l'Union africaine des télécommunications, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT), de HAYO (Sénégal) et de l'Union postale universelle (UPU). La liste exhaustive des participants, ainsi que l'ensemble des présentations et des supports utilisés peuvent être consultés sur le site web du Forum, à l'adresse suivante: [www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Events2017/Zimbabwe/home.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Events2017/Zimbabwe/home.aspx).

A la suite du Forum, le Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR) s'est réuni du 31 janvier (après-midi) au 3 février 2017.

### Séance d'ouverture:

Le Forum s'est ouvert sur des observations de **Mme Hilda Mutseyekwa, Directrice chargée des questions économiques, douanières et relatives à la concurrence de POTRAZ et Présidente par intérim du Groupe SG3RG-AFR**. Elle a évoqué les principales activités de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, en insistant sur les travaux effectués par le Groupe régional.



**Mme Carmen Prado-Wagner, Représentante du BDT de l'UIT**, a présenté ses observations au nom du Bureau de développement des télécommunications. Elle a exprimé la profonde reconnaissance de l'UIT envers le Zimbabwe de recevoir cet important forum, qui constitue la seule instance consacrée aux débats sur les questions réglementaires, économiques et financières relatives aux télécommunications/TIC, et a également remercié le Zimbabwe d'accueillir le bureau de zone pour l'Afrique australe de l'UIT. **M. Franklin Zingani, Directeur adjoint pour les questions juridiques du Ministère des TIC**,

des services postaux et du courrier, a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la belle ville de Victoria Falls. La cérémonie d'ouverture officielle organisée le 31 janvier 2017 a été présidée par **M. Samuel Kundishora, Secrétaire permanent au Ministère des TIC, des services postaux et du courrier**, en présence du Directeur principal du Ministère, **M. Cosmas Chigwambwa**, et de **M. G. K. Machengete**, Directeur général de POTRAZ. Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, l'orateur a souligné l'importance du Forum sur les aspects économiques et financiers en tant que seul lieu permettant d'aborder des questions d'ordre réglementaire, économique et financier relatives aux télécommunications/TIC, et a déclaré que le Forum fournissait une excellente occasion de présenter des solutions pour les pays et d'évoquer les défis que ceux-ci devront relever. Il a encouragé l'ensemble des pays à faire avancer l'économie numérique, et a appelé à un renforcement des partenariats et de la collaboration entre les Etats Membres de la région Afrique. Le Forum régional sur les aspects économiques et financiers a été présidé par **M. Nicholas Muzhuzha, Responsable des réseaux de télécommunication de POTRAZ**.

### Session 1: Evolutions et approches réglementaires dans un monde numérique post-convergence

**Mme Anne-Rita Ssemboga, Représentante du BDT de l'UIT**, a donné une présentation sur les tendances dans le domaine des TIC et du numérique en Afrique. Elle a entrepris d'examiner l'évolution des



tendances en matière de TIC dans le monde au cours des dix dernières années, avant de comparer les performances de l'Afrique à celles des autres régions, et a indiqué certaines des stratégies et des décisions réglementaires majeures ayant eu des conséquences sur la croissance du secteur des TIC en Afrique, telles que l'accroissement de la concurrence sur le marché intérieur et les investissements réalisés dans des câbles Internet internationaux au large des côtes Est et Ouest de l'Afrique. Elle a conclu son exposé en mettant

en lumière la nécessité de renforcer les investissements dans la connectivité large bande au niveau national et dans l'accès sur le dernier kilomètre, et en soulignant le fait que la région doit continuer à adopter des stratégies visant une meilleure accessibilité économique.

**M. Simon Molloy, Expert de l'UIT**, a proposé une macroanalyse de l'impact des services OTT sur l'économie mondiale avec, à l'appui, des études de cas portant sur le Ghana et l'Afrique du Sud. Il a mis en lumière le bouleversement économique qu'a provoqué l'apparition de l'économie des applications, évoquant ensuite la disponibilité de l'Afrique pour adopter cette économie, ainsi que les possibilités et les défis qui l'accompagnent. Pour finir, il a appelé à la création d'une politique encourageant les points suivants:

- Fondation d'entreprises de création d'applications ciblant à la fois des marchés à l'échelle mondiale et des marchés de niche en Afrique.
- Adoption de téléphones intelligents économiques de base et d'autres dispositifs mobiles intelligents.

- Déploiement de réseaux large bande mobile à haut débit dans l'ensemble de la région, y compris d'infrastructures de raccordement et d'infrastructures dorsales de grande capacité utilisant la fibre optique.
- Développement de compétences relatives à l'économie des applications grâce aux systèmes éducatifs nationaux, y compris en matière de codage, de transactions, de commercialisation et d'entrepreneuriat.

Pour finir, il a encouragé à renforcer la réglementation collaborative entre les différentes autorités nationales de régulation et les secteurs concernés par l'économie gravitant autour des applications.

**Mme Carmen Prado-Wagner, Représentante du BDT de l'UIT**, a examiné la question de la réglementation collaborative dans l'économie des applications. Dans l'environnement numérique post-convergence actuel, où les TIC et les technologies numériques sont considérées comme le fondement du développement économique et social, ainsi que de la croissance de sociétés intelligentes et connectées, il est évidemment nécessaire de disposer d'écosystèmes intégrant des opérateurs de TIC et des fournisseurs de services, mais aussi diverses parties prenantes issues d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation, les services financiers ou encore l'agriculture, afin que ces acteurs associent leurs efforts pour connecter le monde et créer de la valeur pour les personnes, les entreprises et les communautés. Afin d'étudier cette évolution, le BDT prépare une publication sur les perspectives réglementaires en matière de TIC pour 2017 (Global ICT Regulatory outlook). Il s'agit d'une analyse des différentes générations de réglementation fondée sur des études et des données tirées de l'enquête sur la réglementation de l'UIT et de l'outil de suivi réglementaire des TIC. L'oratrice a achevé sa présentation en soulignant qu'il est essentiel de disposer d'une définition claire du rôle et du mandat de chaque institution pour assurer la réussite d'une réglementation collaborative. Cela permet d'éviter tout double emploi, ainsi que des incertitudes juridiques, certains différends et des prises de décisions approximatives.

### Table ronde sur les expériences de pays

La deuxième partie de cette session a pris la forme d'une table ronde lors de laquelle les intervenants suivants se sont exprimés: **M. Alain Sawadogo, Ecole supérieure multi-nationale de télécommunications (ESMT, Sénégal)**, **Mme Pauline Tsafak, Directrice de la réglementation des Postes, des Télécoms et TIC (Cameroun)**, et **Mme Rumbidzai Panavanhu, POTRAZ (Zimbabwe)**. L'animateur de la table ronde,



**M. Alain Sawadogo**, a présenté un exposé sur l'apparition des services OTT dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui est une conséquence directe de la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents et du développement du large bande mobile. Les services OTT dominent désormais le marché, mais bien qu'ils apportent des avantages indéniables aux consommateurs, ils grèvent le chiffre d'affaires des opérateurs et les recettes fiscales des Etats.

Les orateurs du Cameroun, du Zimbabwe et du Sénégal ont fait part des expériences de leur pays du point de vue des politiques et de la réglementation, et ont formulé des propositions sur les mesures qu'il conviendrait de prendre aux niveaux régional et international pour s'attaquer aux difficultés que

posent les services OTT. En conclusion, les participants aux débats sont tombés d'accord sur les points suivants:

- Importance de l'adoption de cadres réglementaires tournés vers l'avenir, solides, et qui encouragent l'essor des services OTT dans la région, en mettant l'accent sur la garantie de la confidentialité, sur la protection des données personnelles des utilisateurs, ainsi que sur les droits des consommateurs, et en s'assurant que les fournisseurs de services OTT contribuent aux impôts nationaux de manière équitable.
- Besoin d'amener des fournisseurs de services OTT à investir dans l'infrastructure large bande nécessaire pour garantir la qualité de service des OTT et pour contribuer à l'accès universel à ces services dans la région.
- Besoin de créer un environnement propice à une concurrence équitable et durable qui soutienne les intérêts des consommateurs et favorise la croissance économique.
- Assistance à l'innovation et au développement de services et d'applications OTT à l'échelle locale.
- Adoption de stratégies coordonnées à l'échelle régionale et de cadres réglementaires relatifs aux services OTT et mise en place d'un dialogue avec les fournisseurs de services OTT en tant que bloc régional.

## Session 2: Questions économiques et financières dans un environnement large bande post-convergence

**M. David Rogerson (Royaume-Uni), Expert de l'UIT**, a donné une présentation intitulée Méthodologies de calcul des coûts et politiques tarifaires – y compris les coûts/prix de la Connectivité Internet internationale. Il a passé en revue les méthodologies et politiques de ce type appliquées à l'économie numérique et à la fixation du prix de la Connectivité Internet Internationale (IIC), soulignant la nécessité de s'éloigner des modèles de coûts traditionnels afin de s'adapter à l'économie numérique fondée sur



des réseaux ubiquitaires utilisant le protocole Internet (IP). Dans les réseaux, le recours au protocole IP offre en général une structure des coûts plus stable, avec plus de coûts fixes et de coûts partagés, ainsi qu'une plus grande capacité disponible. Dans le cadre de l'économie numérique, plusieurs services utilisent un réseau commun, chaque service ayant son propre profil s'agissant de l'utilisation du réseau et de l'élasticité-prix de

la demande. En outre, des services sont généralement fournis aux utilisateurs de façon regroupée, souvent sur la base d'un tarif mensuel. La tarification fondée sur les coûts devra garantir que le montant total des recettes couvrira tous les coûts et permettra un rendement du capital satisfaisant. Toutefois, il ne sera en général pas nécessaire de fixer des prix pour chacun des services selon un prix calculé par mégaoctet. Cela serait préjudiciable aux bénéfices découlant de la convergence et limiterait le développement de nouvelles applications et de nouveaux services. Les modèles de coûts faisant l'objet d'une réglementation ont toujours leur place dans le contexte de l'économie numérique, mais plutôt que de servir directement à la fixation des prix, ces modèles seront de plus en plus utilisés a posteriori

pour le règlement de différends et pour trancher dans le cas d'accusations de comportement anticoncurrentiel, par exemple dans le cadre des tests d'imputation et de compression des marges.

**M. Lanciné Fofana, ARTCI (Côte d'Ivoire)**, a fait part de la situation de la Côte d'Ivoire concernant l'IIC. Il a décrit l'écosystème des TIC dans le pays, tout particulièrement les services Internet et la stratégie de développement du large bande, qui s'appuie sur trois piliers, à savoir le développement de l'infrastructure en mettant l'accent sur le dernier kilomètre, la baisse des tarifs, ainsi que le développement des usages et contenus.

Afin de mettre en oeuvre cette stratégie, le gouvernement s'emploie à sélectionner un nouveau câblo-opérateur par le recours à un processus d'appel d'offres, afin d'accroître la concurrence sur le marché de l'IIC et de provoquer une baisse des prix de gros. A cet égard, M. Fofana a conclu sa présentation en indiquant que l'ARTCI élabore actuellement un ensemble d'actions, relatives notamment à l'élaboration de modèles de coûts visant à évaluer la capacité de l'IIC aux niveaux national et international, et à l'utilisation des capacités excédentaires.

**M. Simon Molloy, Expert de l'UIT**, a évoqué dans sa présentation les conséquences sur l'économie numérique des évolutions des réseaux VoLTE (Voice over Long-Term Evolution), en ce qui concerne la détermination des prix et des coûts des approches en matière d'interconnexion. Il a fait observer que le passage à des réseaux VoLTE aura un certain nombre de conséquences en matière de réglementation et de fixation du prix de l'accès. Les régulateurs et les opérateurs devront entreprendre un examen détaillé des aspects techniques, financiers et réglementaires, y compris en ce qui concerne l'itinérance, afin d'étudier en profondeur les répercussions, en particulier concernant la nécessité d'adapter la réglementation et les modèles de fixation des prix à un modèle d'interconnexion IP. Par exemple, la capacité d'interconnexion entre réseaux (et toute réglementation associée) doit évoluer pour passer de commutateurs E1 disposant de points d'interconnexion multiples (POI) à un nombre réduit de points de connexion IP. L'interconnexion VoLTE, si elle est définie par une étude de coût, entraînera vraisemblablement des taxes de terminaison équivalentes à 30% ou moins des taxes de terminaison mobiles actuelles. Dans le cas où ces taxes connaîtraient une baisse significative, il pourrait être nécessaire d'évoluer vers des accords d'échange de trafic IP, dans la mesure où la part du trafic imputable à la téléphonie dans le trafic total du réseau diminue beaucoup.

## Table ronde

La deuxième partie de cette session a consisté en une table ronde animée par **M. Lwando Bbuku, ZICTA (Zambie)**, avec pour thème la Protection des consommateurs: coûts/prix des services regroupés. Les



intervenants suivants se sont exprimés au cours de cette table ronde: **M. Matarr Touray, PURA (Gambie)**, **M. Steven Noamesi Kofi Zikpi, ART&P (Togo)**, **M. Talent Munyaradzi, POTRAZ (Zimbabwe)** et **Mme Liza Rousot, TELKOM SA (Afrique du Sud)**. La discussion a surtout porté sur les approches réglementaires appliquées par des pays en ce qui concerne la détermination des coûts et des prix de services de télécommunication, plus particulièrement concernant les services regroupés, et sur la manière dont ces approches évoluent à la lumière de la modification des modèles commerciaux et de l'émergence des

services OTT. Les débats ont conduit aux conclusions suivantes:

- Les services groupés sont positifs si les opérateurs respectent la concurrence du marché et évitent les comportements anticoncurrentiels et le recours à des subventions croisées.
- Il conviendrait d'encourager les opérateurs à appliquer une tarification fondée sur les coûts et une comptabilité analytique.



- Si la concurrence constitue le meilleur moyen de réguler le marché, on doit toutefois continuer d'appliquer une régulation pour garantir la bonne évolution du marché et pour maintenir des conditions de concurrence égales pour tous.
- Dans toute la mesure possible, il convient d'adopter des modèles de coûts qui prennent en charge le quadruple play ou les services groupés, et qui intègrent les fonctionnalités IP.

### Session 3: Défis et opportunités dans l'écosystème numérique

**M. Mbaga Tuzinde, Commission des communications de l'Ouganda (UCC)**, a évoqué la question de la réglementation et du partage s'agissant des infrastructures TowerCo et FibreCo. Il a décrit le fait qu'au cours des cinq dernières années, les marchés des infrastructures, dans leurs aspects politique et réglementaire relatifs au partage, ont connu une évolution stratégique, passant de titulaires intégrés verticalement détenant l'infrastructure amont, à des acteurs de niche spécialisés dans différentes étapes de la chaîne de valeur des télécommunications, par exemple le marché des infrastructures passives. Un certain nombre de questions d'ordre réglementaire se posent et doivent être résolues. Il s'agirait notamment de déterminer s'il convient d'octroyer des licences à des entreprises exploitant des pylônes et si ces entreprises doivent faire l'objet d'une réglementation, si les régulateurs sont habilités à octroyer des licences, si une réglementation des prix est nécessaire, quelles approches devraient être adoptées en matière de détermination des coûts, et comment les abus tels que le verrouillage vertical doivent être traités. L'intervenant a achevé sa présentation en faisant observer que le dialogue devait être renforcé à l'échelle nationale et régionale pour parvenir à une politique coordonnée et à un environnement réglementaire qui encourage à la fois une utilisation efficace des infrastructures et l'investissement dans celles-ci.

**M. David Rogerson, Expert de l'UIT**, s'est penché sur les Aspects économiques et politiques des mégadonnées et de l'identité numérique dans les services et réseaux de télécommunication. Les mégadonnées offrent la possibilité de saisir, de rassembler et de traiter à une vitesse toujours croissante un volume exponentiel de données de natures toujours plus variées, afin de maintenir la confiance dans la révolution des mégadonnées. La plupart des définitions de ce terme reflètent la quantité croissante de données techniques<sup>1</sup>. Une autre manière d'aborder la notion de mégadonnées est de la décrire par les trois mots suivants: davantage, désordonnées, et corrélations. La difficulté ne provient pas seulement de la quantité de données, mais aussi du fait qu'un si grand nombre de points de données soient rassemblés à partir d'autant de sources différentes, donnant ainsi une impression de désordre. De plus, la tendance naturelle à trouver des liens entre des données peut amener à tirer des conclusions erronées, à moins que l'analyse réalisée soit particulièrement attentive. Pour conclure son exposé, l'intervenant a souligné le fait que les autorités



mégadonnées offrent la possibilité de saisir, de rassembler et de traiter à une vitesse toujours croissante un volume exponentiel de données de natures toujours plus variées, afin de maintenir la confiance dans la révolution des mégadonnées. La plupart des définitions de ce terme reflètent la quantité croissante de données techniques<sup>1</sup>. Une autre manière d'aborder la notion de mégadonnées est de la décrire par les trois mots suivants: davantage, désordonnées, et corrélations. La difficulté ne provient pas seulement de la quantité de données, mais aussi du fait qu'un si grand nombre de points de données soient rassemblés à partir d'autant de

sources différentes, donnant ainsi une impression de désordre. De plus, la tendance naturelle à trouver des liens entre des données peut amener à tirer des conclusions erronées, à moins que l'analyse réalisée soit particulièrement attentive. Pour conclure son exposé, l'intervenant a souligné le fait que les autorités

<sup>1</sup> White House, 2014, p. 2.

chargées des politiques et de la réglementation ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la confiance des citoyens et des consommateurs dans les mégadonnées, de sorte à exploiter tout le potentiel de celles-ci et à prévenir les menaces qu'elles pourraient poser en prenant les mesures suivantes:

- Garantir la protection des données et le respect de la vie privée des consommateurs.
- Informer les consommateurs et leur permettre de maîtriser les données les concernant ainsi que l'anonymisation dans le processus d'analyse des données.
- Limiter le recours à des prévisions probabilistes; l'utilisation secondaire de données à des fins d'analyse des tendances devrait être séparée, d'un point de vue fonctionnel, de toute application des données relatives aux personnes.
- Maintenir la fluidité des marchés de données et donner aux consommateurs la possibilité de modifier, de supprimer ou de transférer leurs propres données.

Il devient indispensable de mettre en place des méthodes collaboratives de régulation des mégadonnées afin d'optimiser la prospérité économique à l'échelon national dans la mesure où de nombreux groupes différents sont concernés, y compris le secteur privé, des organismes publics, des autorités nationales responsables de la sécurité, des TIC et de la concurrence, des associations de consommateurs.

**M. Simon Molloy, Expert de l'UIT**, a donné une présentation intitulée eSIM – implication réglementaire sur la concurrence, mesure des TIC et enregistrement des cartes SIM. Depuis son déploiement au début des années 1990, la carte SIM fournit un accès sûr, identifiable et authentifié aux réseaux mobiles. Cependant, au fur et à mesure que les technologies évoluent, la forme classique d'une carte SIM physique et amovible est devenue dépassée, et un certain nombre de fabricants, parmi lesquels Apple et Samsung, conçoivent des gammes de produits dotés d'eSIM (en particulier dans des dispositifs à porter sur soi). A cet égard, ce processus permet de distinguer trois types de cartes SIM de nouvelle génération, à savoir:

- Carte SIM intégrée, encore appelée eSIM: carte SIM physique incorporée de manière permanente à l'appareil.
- Carte SIM configurable à distance, "reprogrammable": carte SIM amovible (comme celle proposée par Apple).
- Carte SIM logicielle: ensemble d'applications logicielles et de données stockées dans la mémoire et dans le processeur de l'appareil.

Une des caractéristiques essentielles de ces cartes SIM de nouvelle génération est le fait qu'elles soient configurables à distance. En cela, l'évolution vers ces nouvelles cartes perturbera les modèles économiques actuels. En outre, cette technologie permettra au consommateur ou au fournisseur de modifier le profil d'une carte SIM sans avoir à en changer concrètement. L'enregistrement des cartes SIM est le processus par lequel un fournisseur de services de télécommunication enregistre et vérifie le numéro de téléphone mobile (ou les numéros) d'un abonné, ainsi que les renseignements personnels de celui-ci. En matière de réglementation, les cartes eSIM risquent de poser un problème s'agissant de l'identification, dans la mesure où le consommateur n'est plus obligé d'aller acheter sa carte SIM en personne, ce qui constituait jusqu'ici un moyen d'identification. Dans l'idéal, les régimes réglementaires devraient proposer un programme de transition adapté à un environnement dans lequel se côtoient des utilisateurs ayant des cartes SIM physiques et d'autres possédant des eSIM, et un tel programme devrait

comprendre un système d'enregistrement de cartes SIM physiques qui permette aussi l'enregistrement de cartes eSIM.

## TABLE RONDE – Défis et opportunités dans l'écosystème numérique – recommandations et perspectives

Cette table ronde était animée par **M. Nicholas Muzhuzha, Responsable des réseaux de télécommunication de POTRAZ**. Les intervenants suivants se sont exprimés: **M. Djibrilla Ballo, Représentant de l'Union africaine des télécommunications (UAT)**, **M. Frank Andrew Manja, Commissaire**

et **Président du Sous-Comité chargé des finances, National Telecommunications Commission (NATCOM, Sierra Leone)**, **Mme Fatima Ba, ESMT (Sénégal)**, **M. Diouf Samba, Conseiller juridique auprès d'HAYO (Sénégal)**, **Mme Rosinah Hove,**



**Responsable des finances de Liquid Telecom (Zimbabwe) et Mme Nancy Murove, NetOne (Zimbabwe).** **M. Douglas Muranda, Reserve Bank of Zimbabwe,** a aussi participé à cette table ronde. Les thèmes abordés lors des débats ont surtout concerné les principaux défis que l'ensemble des parties prenantes devront relever dans le contexte de l'économie numérique, ainsi que les perspectives et les recommandations principales donnant une orientation quant à la marche à suivre dans l'écosystème numérique.

Les participants au Forum, après avoir fait remarquer que les difficultés qui se présentent dans l'écosystème numérique ne sont pas de nature technologique, mais constituent un bouleversement des modèles économiques, ont dégagé les points suivants:

- **Education** – Nécessité d'encourager la création de plates-formes favorisant le développement d'applications en Afrique telles que des pôles et des pépinières d'innovation et aider des développeurs d'applications, y compris des femmes, à publier et à commercialiser leurs applications.
- **Coordination régionale et partenariats** – Implication de toutes les parties prenantes, développement d'une stratégie harmonisée et d'un cadre réglementaire pour les services OTT et les services numériques en Afrique, adoption d'une approche régionale coordonnée afin d'ouvrir un dialogue avec des fournisseurs de services OTT du monde entier pour évoquer les perspectives envisageables, réaliser les investissements nécessaires en matière d'infrastructures, garantir la qualité de service voulue pour les services OTT, contribuer à la fourniture du service universel, en tenant compte de la baisse de recettes enregistrée dans les filières professionnelles relatives aux télécommunications en Afrique.
- **Confiance, éducation et protection des consommateurs** – La confiance et la sensibilisation des consommateurs sont un préalable à l'adoption et à l'intégration des services numériques. Les décideurs et les régulateurs devraient placer le consommateur au coeur des discussions portant sur le développement socio-économique et devraient adopter des mesures réglementaires visant notamment à protéger le consommateur, à garantir la confidentialité des données, à prévenir les délits et la fraude sur l'Internet.



- **Réglementation collaborative** – L'économie numérique touche tous les aspects de la société, des banques aux secteurs de la santé, de l'éducation, en passant par les services publics, notamment. Le nombre croissant d'acteurs impliqués dans l'économie numérique rend indispensable la mise en place d'approches collaboratives et de partenariats public-privé afin d'établir des synergies, de stimuler la collaboration, d'étendre la portée du numérique et d'accroître la concurrence. La réglementation des mégadonnées, des services financiers numériques et de la cybersécurité, entre autres, nécessite l'adoption d'approches collaboratives.
- **Régime réglementaire économique solide** – Une fois reconnu le fait que des pays peuvent avoir atteint des stades de maturité différents, il est nécessaire d'oeuvrer pour la création de régimes réglementaires économiques souples et tournés vers l'avenir. De plus en plus, les modèles de coûts seront utilisés a posteriori pour le règlement de différends et pour trancher dans les cas d'accusation de comportement anticoncurrentiel, par exemple dans le cadre des tests d'imputation de prix et de compression des marges. Il convient de ne pas dissuader les approches de fixation des prix innovantes, telles que le regroupement de services, même lorsqu'elles sont jugées anticoncurrentielles.

### Remarques finales et clôture

Au cours de la cérémonie de clôture, le Président du Forum, **M. Nicholas Muzhuzha, POTRAZ**, a présenté un résumé des débats. Il a remercié le **Directeur du BDT, M. Brahim Sanou**, ainsi que son équipe, d'avoir organisé cette manifestation, qui a été un succès et a offert une mine d'information. Il l'a également



remercié de lui avoir accordé l'honneur d'organiser le Forum à Victoria Falls. L'orateur a félicité les délégués pour leur participation active et pour les discussions intéressantes ayant eu lieu sur les questions d'actualité les plus brûlantes dans la région Afrique, ajoutant que l'échange de points de vue et d'expérience s'était révélé passionnant et enrichissant pour l'ensemble des participants, et serait aussi

précieux pour les travaux de la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Il a conclu son allocution en félicitant l'équipe logistique de POTRAZ pour l'excellente organisation de la manifestation.

Le représentant de l'UIT a fait savoir qu'à l'avenir, ce Forum continuerait à être organisé d'une manière plus interactive impliquant l'ensemble des parties prenantes, parallèlement à d'autres manifestations qui pourraient présenter un intérêt pour la région.